



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 12 mars 2024 – 14

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le douze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDES Pascale, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAIGNEDE Clément, BOUCHFAR Magali

Etait excusé : BECUS Denis a donné procuration à DARDY Nathalie,

Mme Nathalie DARDY a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 8 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoît DARETS

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



 Département <u>LANDES</u> Commune <u>SAUBRIGUES</u>	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	Envoyé en préfecture le 26/03/2024 Reçu en préfecture le 26/03/2024 Publié le <u>14</u> ID : 040-214002925-20240312-2024_15-BF
	Séance du <u>12 mars 2024</u>	Nombre de conseillers en exercice <u>14</u> Nombre présents <u>12</u> Nombre de suffrages exprimés <u>13</u>

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M^{me} Nathalie DARDY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Benoît DARETS, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		49 105,09		420 021,70		469 126,79
Opérations de l'exercice	341 095,93	190 634,50	1 075 346,26	1 222 636,14	1 416 442,19	1 413 270,64
TOTAUX	341 095,93	239 739,59	1 075 346,26	1 642 657,84	1 416 442,19	1 882 447,43
Résultats de clôture	101 356,34			567 361,58		
Restes à réaliser	680 321,36	500 000,00				
TOTAUX CUMULÉS						466 005,24
RÉSULTATS DÉFINITIFS	101 356,34			567 361,58		
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 040-214002925-20240312-2024_15-BF



Libellés	Investissements		Fonctionnement		Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 040-214002925-20240312-2024_15-BF



Libellés	Investissements		Fonctionnement		Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)		
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du bilan d'entrée et du bilan de sortie, compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM Nathalie DARDY, Philippe DESSARPS, Pascal BEGARIS,
Sylvie MERCAU, Corinne LISSALDE, Denis LAVIELLE, Jérôme GAYON,
David LACANNE, Laure ROBERT, Delphine RECLUS LIBIER
Clément CASTAIGNEDE, Magali BOUCHFAR

Sceau de la mairie



Pour expédition conforme

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 040-214002925-20240312-2024_15-BF



(1) Les «dépenses» et les «recettes» doivent être inscrites sur les lignes «opérations de l'exercice» et «restes à réaliser». Les «déficits» et les «excédents» doivent être inscrits sur les lignes «résultats reportés», «résultats de clôture» et «résultats définitifs».



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 12 mars 2024 – 16

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le douze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDES Pascale, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAIGNEDE Clément, BOUCHFAR Magali

Etait excusé : BECUS Denis a donné procuration à DARDY Nathalie,

Mme Nathalie DARDY a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 8 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

ANNULEE CAR ERREUR DANS LES MONTANTS

DELIBERATION A PRENDRE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoît DARETS



Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 12 mars 2024 – 17

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le douze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDES Pascale, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAGNEDE Clément, BOUCHFAR Magali

Etait excusé : BECUS Denis a donné procuration à DARDY Nathalie,

Mme Nathalie DARDY a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 8 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : TARIF LOCATION SALLE DE BERNES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes exerçant des activités professionnelles sur la commune ont demandé si une salle communale pouvait être louée à l'heure afin de proposer des activités à des personnes de la commune et hors commune.

M. le Maire suggère au Conseil la location de la salle de Bernes pour un tarif de 20 € de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

DECIDE d'appliquer le tarif de 20€ de l'heure pour la location de la salle de Bernes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoît DARETS



Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 12 mars 2024 – 18

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le douze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDES Pascale, NERCAM Sylvie, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, LALANNE David, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAIGNEDE Clément, BOUCHFAR Magali

Etait excusé : BECUS Denis a donné procuration à DARDY Nathalie,

Mme Nathalie DARDY a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 8 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : ATTRIBUTION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

L'assemblée délibérante,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

VU l'avis du comité social territorial en date du 19 février 2024,

CONSIDERANT la volonté des élus de la collectivité d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en faveur des agents publics éligibles afin d'améliorer leur pouvoir d'achat,

CONSIDERANT les plafonds de rémunération brute pour l'éligibilité du dispositif ainsi que les montants maxima de la prime fixés par la réglementation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'INSTITUER** la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en faveur de tous les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires et contractuels de droit public remplissant les conditions d'éligibilité fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 susvisé
- **DE FIXER** le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire par strate de rémunération perçue par les agents pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 selon les modalités suivantes :



Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- Le montant de la prime de pouvoir d'achat est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.
- Elle sera versée en une seule fois en avril 2024
- L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent.
- Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- La présente délibération prend effet à compter du 1er avril 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoît DARETS

Le Maire certifie que :
L'acte a été télétransmis électroniquement le :
L'acte est devenu exécutoire le :
L'acte a été publié/affiché le :
Identifiant unique : 040-214002925-